



Publicité préalable à la décision de transfert d'Euronext Paris sur Alternext

Prouvy, le 04 Mai 2012

HIOLLE Industries (ci-après la « Société ») est une société cotée en bourse depuis Septembre 2000. Elle est actuellement cotée sur Euronext, compartiment C. Son capital est constitué de 9 421 056 actions.

La Société souhaite demander le transfert de la cotation de ses titres d'Euronext vers Alternext.

Ce projet de demande d'admission aux négociations de ses titres sur Alternext sera soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se réunir sur première convocation le 08 Juin 2012.

Motifs et modalités du transfert

La présence de la Société sur Euronext Paris l'a conduit à observer une réglementation lourde et inadaptée à sa situation sans offrir d'avantage particulier en termes de valorisation ou de liquidité du titre. Ainsi, le transfert de ses titres d'un marché à l'autre devrait simplifier son fonctionnement et alléger significativement le coût annuel de la cotation.

Sous réserve de l'approbation de ce projet par l'assemblée générale et de l'accord de NYSE Euronext, cette cotation directe s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

Principales conséquences devant résulter de ce transfert

Ce transfert aura pour conséquence d'alléger certaines obligations réglementaires qui pèsent aujourd'hui sur la Société.

En termes d'informations financières, HIOLLE Industries ne sera plus tenue de publier des informations trimestrielles. Elle publiera ses comptes semestriels dans un délai de quatre mois et non plus de deux mois. La Société publiera également, dans les quatre mois de la clôture, ses comptes annuels, un rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes. La Société sera également dispensée d'établir et de diffuser un rapport du Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise. De même, elle ne sera plus tenue d'établir ses comptes selon les normes IFRS.

Cependant, dans un objectif de transparence auprès de ses investisseurs, la Société a choisi de maintenir l'application des normes IFRS et de continuer à publier des informations trimestrielles, bien qu'elle soit dispensée de ces obligations après le transfert effectué.

La protection des minoritaires, en cas de changement de contrôle, est assurée sur Alternext au moyen de la procédure de garantie de cours qui impose à l'acquéreur d'un bloc, lui conférant plus de 50 % du capital ou des droits de vote, de désintéresser tous les actionnaires et par le dépôt d'une offre publique obligatoire aux minoritaires en cas de franchissement du seuil de 95%. Toutefois, il est à noter que s'agissant d'un transfert de cotation d'Euronext Paris vers Alternext, les règles applicables à Euronext Paris en matière d'offres publiques, de franchissements de seuil, de déclarations d'intention restent applicables à la Société pendant une durée de trois ans à compter de la date d'admission des actions à la cotation sur Alternext.

La Société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours et toute information portant sur les opérations de ses dirigeants.

Conformément à l'article L.225-209-1 du Code de commerce, la Société pourra poursuivre un programme de rachat d'actions dont les finalités sont définies par l'assemblée générale des actionnaires, étant précisé que l'autorisation donnée par l'assemblée porterait sur un maximum de 10% du capital social et serait d'une durée maximale de dix-huit mois.

Calendrier indicatif du transfert

30 Mars 2012 : Décision du Directoire de soumettre à l'Assemblée le projet de transfert et arrêtant le rapport motivé.

04 Mai 2012 : Information au public relative au projet de demande d'admission (1^{er} communiqué).

08 Juin 2012 : Tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire et délégation de pouvoirs au Directoire sur première convocation.

09 Juin 2012 : Information relative à la décision définitive de transfert (2nd communiqué).

A compter du 08 Août 2012 : Radiation d'Euronext et admission sur Alternext.

* * *

A propos du Groupe HIOLLE Industries

HIOLLE Industries (Euronext Paris : HIO) apporte son expertise aux industriels dans trois domaines : les métiers du métal pour les grands acteurs de l'industrie et de l'environnement, les services électriques et mécaniques pour les industriels du ferroviaire et des transports propres, et l'ingénierie énergétique. HIOLLE Industries est fortement implanté dans le Nord de la France, sa région d'origine.

Reuters : HIO.PA – Bloomberg : HIO FP – www.hiolle-industries.com

Contact

Groupe HIOLLE Industries
Véronique HIOLLE
Présidente du Directoire
vhiolle@hiolle-industries.fr